

N°2016-CA-16

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
4
- Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

Le 17 juin 2016, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 03 juin 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE,
MM. Sébastien TASSERIE, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Didier REGNIER, Luc LEMONNIER, Philippe LEROY.

Suppléante

Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Commandant Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

M. Michel LEJEUNE à Mme Blandine LEFEBVRE,
Mme Florence THIBAudeau RAINOT à Mme Sophie ALLAIS,
Mme Agnès FIRMIN LE BODO à Monsieur Sébastien TASSERIE,
Mme Chantal COTTEREAU à Mme Florence DURANDE.

Étaient absents excusés :

Mme Agnès FIRMIN LE BODO, Florence THIBAudeau-RAINOT, Chantal COTTEREAU.
MM. Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine Samuel PERDRIX – représenté, le Capitaine André HENRY, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Actuellement, le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) est organisé en trois niveaux hiérarchiques :

- La direction, composée de groupements fonctionnels dont la mission est la préparation et la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration et du préfet ;
- Les groupements territoriaux qui correspondent aux arrondissements des sous-préfectures et dont le rôle est la coordination des centres de l'arrondissement et la mise en œuvre des politiques départementales sur leur territoire ;
- Les centres d'incendie et de secours (Cis) dont le rôle principal est la distribution des secours.

Cette organisation est formalisée dans le règlement intérieur du Service départemental d'incendie et de secours, arrêté par le conseil d'administration du 11 février 2015.

L'organisation retenue avait pour objectif de :

- compléter la définition de l'organisation, en fixant des grades cibles pour les emplois d'encadrement.

Les évolutions aujourd'hui proposées sont :

- 1- La création d'une mission « grands travaux » rattaché au directeur départemental,
- 2- L'intégration de la cellule du volontariat au sein du service communication,
- 3- Le transfert d'un poste d'assistante administrative auprès du chef de groupement EAC et de ses adjoints et l'intégration de la création de poste chargée des études et projets,
- 4- La modification du groupement de l'Administration générale et des affaires juridiques,
- 5- La création d'un poste d'assistante administrative, d'un apprenti et d'un emploi d'avenir au sein du groupement Finances et commande publique.

I – La création d'une mission « grands travaux »

(Annexe I)

Dans le cadre de la recherche de performance du service, il est proposé de modifier l'organisation des services en charge de l'immobilier au sein du Sdis. Il est proposé de créer une *mission Grands Travaux*. Cette adaptation de l'organisation est motivée par plusieurs raisons.

Le Sdis est engagé dans la réalisation de trois constructions neuves, similaires dans leur taille et dans leur fonctionnement (les centres du Havre Sud, Rouen Nord et Rouen Grand Sud).

Parallèlement, les changements de l'outil informatique de gestion opérationnelle conduit à rénover les locaux du CTA-CODIS. Cette rénovation comporte de gros enjeux techniques, de délais et de qualité des prestations pour garantir aux agents une amélioration de leur environnement de travail. Enfin, l'enveloppe financière globale de ces opérations dépasse les 20 millions d'euros, nécessitant donc un suivi détaillé.

La mission assure la responsabilité technique, financière et organisationnelle de ces opérations. A ce titre, elle est composée :

- d'un chef de la mission, ayant le rang de chef de groupement,
- d'un adjoint ayant le rang d'adjoint au chef de groupement,
- d'un agent chargé des aspects financiers, marchés publics et assurances, ayant le rang de chef de service,
- d'une assistante administrative.

En complément de cette organisation, la mission dispose d'un correspondant identifié, avec temps de travail dédié, au sein des autres groupements.

La mission est rattachée au Directeur départemental. Elle peut se voir confier d'autres opérations de construction ou de réhabilitation, en complément des opérations déjà identifiées.

A la livraison de la dernière opération confiée, la mission est fermée. Les personnels et les ressources sont réaffectés au sein des groupements et services, notamment au sein du service immobilier.

Cette nouvelle organisation doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- conduire la réalisation des quatre opérations de manière concomitante, en garantissant le respect des périmètres temporels, financiers et fonctionnels fixés par le conseil d'administration lors de l'adoption des autorisations de programme,
- rechercher des synergies fonctionnelles, administratives et techniques dans la réalisation des trois constructions neuves,
- développer un fonctionnement en mode projet pour garantir la maîtrise technique, la réalisation dans les délais et le respect des enveloppes financières,
- assurer un dialogue continu avec les utilisateurs.

II – L'intégration de la cellule du développement du volontariat au sein du service Communication

(Annexe 2)

La communication externe, à destination du « grand public », du Service départemental d'incendie et de secours porte principalement sur le volontariat.

Les principaux documents, plaquettes, dépliants trois volets, s'adressent aux femmes et aux hommes qui veulent rejoindre le Sdis 76 en tant que sapeurs-pompiers volontaires. Ces outils sont complétés par des stands promotionnels mis à disposition de la cellule développement du volontariat. Il existe donc une réelle complémentarité entre les deux services.

Le service Communication organise également les cérémonies de signatures de convention de disponibilité.

Pour accroître cette synergie et cette mutualisation de moyens, il est proposé de réunir la cellule du développement du volontariat et le service Communication dans un nouveau service Communication et mission du Volontariat.

Ce regroupement permettra de favoriser le développement du volontariat, par le biais des conventions, du mécénat, et le développement de la culture de la sécurité civile par des actions de promotion du volontariat, auprès des publics scolaires, par exemple.

III – Evolution du groupement Emplois Activités et Compétences

(Annexe 3)

Les études spécifiques liées à des réformes organisationnelles, réglementaires ou budgétaires amènent le GEAC à adapter constamment ses processus sur l'ensemble de ses missions. Afin de réaliser cette amélioration continue transversale, un poste de chargé des études et projets EAC a été créé au grade d'attaché et rattaché au chef du groupement. De plus, l'activité du chef de groupement et de ses adjoints en matière administrative étant soutenue, il a été décidé de transférer un poste d'assistante administrative auprès de ces trois acteurs.

IV - Evolution du groupement de l'Administration générale et des affaires juridiques

(Annexe 4)

La refonte partielle de l'organigramme en mars 2014 a conduit à la création d'un groupement fonctionnel de l'administration générale et des affaires juridiques. La constitution de ce groupement avait pour but de répondre aux sollicitations croissantes au niveau de l'expertise juridique, nécessaire à la sécurisation de l'action du Service départemental, mais également pour créer la fonction administration générale alors dispersée au sein de l'établissement.

A ce titre, le service des affaires juridiques est notamment en charge des demandes de communication de documents administratifs tels les rapports ou attestations d'intervention afin de garantir la protection des données personnelles. Or, devant l'augmentation significative des demandes de communications (+14,5% d'augmentation entre 2013 et 2014, +3% entre 2014 et 2015), la gestion de ces dossiers est aujourd'hui réalisée par le service de l'administration générale sous la responsabilité du service des affaires juridiques.

De même, le nombre croissant de conventions liant le Sdis76 avec des partenaires extérieurs impose la mise en place d'un suivi fin de leur exécution.

Face à la modernisation des moyens et les aménagements apportés en matière d'ergonomie, l'effectif de trois agents pour les fonctions de chargé d'accueil et du courrier nécessite d'être révisé. La redistribution des tâches, conséquence de cette réorganisation, permet d'affronter les missions avec deux agents permanents.

Dès lors, il est proposé de modifier l'organigramme du groupement de l'Administration générale et des affaires juridiques en transférant un poste d'adjoint administratif du service de l'administration générale vers le service des affaires juridiques.

V - Evolution du groupement Finances et commande publique

Aux fins de développer la fonction achat au sein de l'établissement, les services achats et marchés publics étaient réunis il y a un an au sein d'un même groupement afin d'intensifier encore les échanges entre les équipes. Un an après, le constat est positif. A l'image des synergies à l'œuvre entre les agents, la fusion des deux services en un service de la commande publique, est proposée.

Devant l'impératif de développer une politique d'achats efficiente compte tenu du contexte financier contraint, la charge de travail en ce domaine est structurellement en augmentation, avec en parallèle le développement de l'activité dédiée à la vente des matériels réformés.

La création d'un poste d'assistante est proposée pour décharger les équipes des tâches administratives et ainsi leur permettre de se concentrer sur leurs missions premières (aide à la définition des besoins, détermination et passation des procédures d'achat...). Ce poste permettra par ailleurs d'établir un binôme avec l'unique poste de secrétariat présent au sein du groupement finances et commande publique.

L'activité soutenue sur le site de restauration de la Direction à Yvetot amène à proposer la création d'un poste d'emploi d'avenir, dans l'optique de maintenir la qualité du service aux agents, tout en promouvant l'insertion professionnelle d'une personne en recherche d'emploi. Ce poste permettrait de garantir l'effectif minimum de l'équipe de restauration en cas d'absence ou de congés des agents, et de libérer l'équipe d'encadrement pour tenir la caisse pendant le service.

L'accueil d'un apprenti sur le site de restauration du CIS Rouen Gambetta est par ailleurs proposé. Outre la promotion de l'apprentissage, ce type de recrutement peut s'avérer, en respect du cadre légal, être d'une aide utile pour les équipes, dont l'organisation est tendue compte tenu de la particularité du rythme de travail à l'œuvre sur ce site, le service étant assuré chaque jour de la semaine.

Il convient d'autoriser le Président à signer tout document relatif au contrat d'apprentissage et au contrat emploi d'avenir.

IV - Evolution du groupement territorial

(Annexe 6)

Au vu des difficultés rencontrées dans le recrutement de cadres pour les activités de prévention et afin d'éviter de perdre cette ressource lors d'un avancement de grade, il est proposé de permettre aux chefs de service Prévention des groupements territoriaux d'accéder au grade de commandant.

*

**

Le comité technique s'est prononcé le 15 juin 2016 avec avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel et avis favorable à l'unanimité du collège des représentants de l'administration.

*

**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

